recevoir au Tiers-Ordre isolé les personnes domiciliées dans toute localité où se trouve une de nos Fraternités, si la demande n'a pas

été agréée par le Discrétoire de cette Fraternité. "

"Comme il y a à Montréal une fraternité établie pour les hommes et les femmes, aucun prêtréeautorisé à recevoir du Tiers-Ordre ne peut validement admetite au Tiers-Ordre isolé les personnnes domiciliées dans la ville et la banlieue de Montréal, sans remplir les conditions ci-dessus exposées.

"Il en serait de même partout où une fraternité sera établie dans

les autres paroisses du diocèse."

VIE DE ST. FRANÇOIS D'ASSISE.

CHAPITRE V.

Innocent III.—Rivo-Torto.—Sainte-Marie-des-Anges. — Sylvestre. —
Premières fleurs du noviciat : Rufin, Léon, Massée et Junipère.

(1209-1211.)

(Suite.)

Telles étaient les pensées qui roulaient dans son esprit-Pour mieux s'assurer la protection de celle qui est l'Avocate du genre humain, il voulut dès la première heure lui confier ses joies pour le passé, ses sollicitudes pour l'avenir; et transportant dans la vie religieuse un des usages les plus sacrés de la chevalerie au moyen-âge, il fit sa veillée d'honneur et passa la première nuit en prière aux pieds de sa souveraine, comme s'il eût dû être armé chevalier de Jésus et de Marie: il le fut en effet. L'auguste Vierge lui apparut environnée d'une multitude d'esprits célestes, et, lui souriant avec amour, lui fit entrevoir les glorieuses destinées de cet humble sanctuaire. Au point du jour, il se leva, et s'écria à l'exemple du Patriarche Jacob: "Véritablement, c'est ici un lieu saint qui devrait être habité par des anges plutôt que par des hommes! Tant que je le pourrai, je n'en sortirai pas. Il sera pour moi et les miens un monument éternel de la bonté divine. "

La bénédiction du ciel reposait sur cette maison. Dès que le saint fondateur y fut installé, de nombreux disciples vinrent se ranger sous sa houlette. Parmi eux, il en est plusieurs qui se détachent du groupe et dont le souvenir est resté plus vivant dans la mémoire des peuples. Tels